

Questions orales

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles considérations ou préoccupations particulières ont amené le gouvernement et le ministre à attendre ainsi à la dernière minute pour se prononcer?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'il s'est produit un certain nombre de faits nouveaux au cours des derniers mois en ex-Yougoslavie, notamment le fait que le président Tudjman estimait que la FORPRONU devrait quitter la Croatie.

Cette question a été résolue il y a quelques semaines, et il y a eu des discussions à propos d'un nouveau genre de force de maintien de la paix en Croatie. Le rôle du Canada et d'autres pays au sein de cette force reste à discuter.

Nous avons préparé les deux bataillons du Royal 22^e Régiment à partir pour la Croatie et la Bosnie. Ils sont censés partir lundi prochain. Il reste cependant à prendre une décision finale sur leur déploiement proprement dit.

Le leader du gouvernement à la Chambre est peut-être en train de discuter avec les leaders de l'opposition à la Chambre pour voir si nous ne pourrions pas tenir un débat demain pour connaître le sentiment des députés sur ce sujet très difficile.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, nous sommes heureux d'apprendre qu'il y a des discussions avec les autres partis. Il n'y a cependant pas eu de discussions entre le gouvernement et l'opposition sur la question de savoir si les soldats canadiens devraient partir.

Le ministre vient de dire que nous tiendrons peut-être un débat demain. Or, le mandat expire le 31 mars, dans quatre jours seulement. Le ministre ne trouve-t-il pas que le délai est bien court et qu'il est bien tard pour tenir un débat à ce stade-ci?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député a en principe raison de dire que le mandat expire le 31 mars, mais si nous prenons la décision de ne pas poursuivre notre engagement, nos troupes demeureront quand même en place pendant un certain temps jusqu'à ce qu'on puisse trouver des troupes de remplacement. Nous croyons cependant avoir la flexibilité nécessaire pour nous acquitter de nos obligations envers la FORPRONU.

Quant à la tenue d'un débat à la Chambre, c'est une question à régler entre les leaders parlementaires et ils devraient en discuter entre eux peut-être plus tard aujourd'hui.

* * *

LA SANTÉ

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de la Santé.

Tous les jours, le sida continue de faucher des vies dans ma circonscription et partout au Canada. Les organismes qui luttent contre cette maladie doivent agir avec efficacité aussi bien dans

la recherche et la sensibilisation que dans la lutte contre la propagation du sida et l'aide aux victimes et à leur famille. Ils ont donc besoin de ressources financières suffisantes et stables.

Selon certaines informations, les ressources financières indispensables pour lutter contre le sida seront réduites cette année. La ministre peut-elle confirmer ou nier ces informations?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de dire que les fonds consacrés à la lutte contre le sida ne seront pas réduits pour l'instant. Le gouvernement demeure tout aussi résolu à lutter contre la propagation du VIH, comme permettent de le constater les chiffres du budget. La moitié des fonds iront à la prévention, aux soins et au traitement tandis que l'autre sera réservée au financement de la recherche.

Je profite de l'occasion pour souligner le travail considérable que le député accomplit à cet égard tant ici, à Ottawa, que dans sa propre circonscription.

* * *

[Français]

LA RÉSERVE DE KANESATAKE

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. En 1993-1994, le Conseil de bande de Kanesatake aurait reçu un montant forfaitaire de 640 000 \$ pour financer les négociations sur les revendications territoriales.

Le ministre peut-il expliquer le fait que le Conseil de bande qui avait reçu une subvention spéciale de 640 000 \$ pour des fins de négociations en 1993-1994 n'a même pas nommé son équipe de négociateurs avant le mois de décembre 1994?

[Traduction]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, les problèmes à Oka et à Kanesatake ne datent pas d'hier. Les gens ne voulaient même pas être là. On y trouve des Mohawks de l'île de Montréal, et des Algonquins de l'Outaouais ainsi que des Abénakis et des Attikameks qui ont été déplacés là-bas.

Il y a maintenant une administration du logement. En décembre dernier, nous avons signé un accord prévoyant la reprise des négociations. Nous avons un bon négociateur, un bon médiateur. Nous avons accompli des progrès dans les négociations avec les Mohawks.

● (1455)

Comme je l'ai dit hier, ces personnes veulent de saines relations, des progrès ainsi que la prospérité, et nous allons travailler avec eux pour atteindre ces objectifs.

Si le Bloc et le député ont des suggestions susceptibles de faire avancer ces trois dossiers, je me ferai un plaisir de les écouter et de les mettre en application si elles sont valables.